



COMPTE-RENDU

Conseil municipal du

Mercredi 14 octobre 2020

Fait à Comps La Grand'ville,

le 19 octobre 2020.

Date de convocation du conseil municipal : 6 octobre 2020.

Présents : N. MASSOL ; P. CAMBOULIVES ; J.F. CASTANIE ; L. MAUREL ; R. NESPOULOUS ; N. BLANC ; M. BOISSONNADE ; N. BADET (arrivé en cours de séance : 4^{ème} délibération) ; J.C. VIRENQUE ; F. CLEMENT ; S. LASSEUR LAJUGIE ; F. ENJALBERT.

Absents ou excusés : E. BREVET (procuration à M. F. CLEMENT) ; J. BESSAC FRAYSSINET (procuration à L.MAUREL) ; M.J. CALMELS (procuration à N. BLANC).

ORDRE DU JOUR :

- FINANCES :
 - Budget communal : décision modificative n°1 – augmentation de crédit à l'article 2128 opération 202 pour remplacement du chauffe-eau de l'école ;
 - Budget annexe eau et assainissement : décision modificative n°1 – augmentation de crédits aux articles 701249 et 706129 reversements de redevances à l'Agence de l'Eau Adour Garonne ;
- RESSOURCES HUMAINES : Délibération de principe pour remplacement des agents communaux ;
- FONCIER :
 - Adhésion au service d'assistance à la rédaction d'actes en la forme administrative d'Aveyron Ingénierie
 - Régularisation d'acquisition foncière ;
- ORGANISATION CONSEIL MUNICIPAL : déplacement des réunions du Conseil Municipal dans un autre lieu que la mairie suite à la fin des mesures transitoires liées à la crise sanitaire COVID19 ;
- Questions diverses : tarifs cimetière, point sur la salle des fêtes, adressage, achat d'un tracteur, point sur l'élaboration du PLUi.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant l'adressage. Le Conseil Municipal approuve cette modification de l'ordre du jour.

Le Conseil municipal débute à 20 h 30.

- FINANCES :

- Budget communal : décision modificative n°1 – il est nécessaire d'augmenter la somme prévue au budget initial afin de pouvoir procéder au remplacement du chauffe-eau de l'école, . A cet effet, M. le Maire propose les modifications suivantes :

Désignation	Budget avant décision modificative	Mouvements	Budget après décision modificative
Opération 2020 aire de sports article 2128	500 €	-50 €	450 €
Opération 176 bâtiments scolaires article 2135	600 €	+50 €	650 €
TOTAL	1100 €		1100 €

Le Conseil Municipal approuve cette modification à l'unanimité.

- Budget annexe eau et assainissement : décision modificative n°1 – M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'augmenter les sommes prévues au budget pour le versement des redevances pollution et modernisation des réseaux de collecte à l'Agence Adour Garonne et propose les modifications suivantes :

Désignation	Budget avant décision modificative	Mouvements	Budget après décision modificative
Chapitre 011 article 6378	3 500 €	-459 €	3 041 €
Chapitre 014 article 701249	10 000 €	+380 €	10 380 €
Chapitre 014 article 706129	3 500 €	+ 79 €	3 579 €
TOTAL	17 000 €		17 000 €

Le Conseil Municipal approuve cette modification à l'unanimité.

- RESSOURCES HUMAINES : Délibération de principe pour remplacement des agents communaux :
Afin de pouvoir procéder au remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels en cas d'absence, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels.
- FONCIER :
 - Adhésion au service d'assistance à la rédaction d'actes en la forme administrative d'Aveyron Ingénierie :
M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'Aveyron Ingénierie a décidé, suite à la sollicitation de nombreuses communes, de créer un service d'assistance à la rédaction d'actes en la forme administrative, dès lors que le prix de vente est inférieure ou égale à 5 000 €. Ce service est proposé dans le but de réduire les délais d'établissement des actes notariés de faible importance.
Lorsque ce service sera sollicité par la commune, il aura un coup de 400 € à reverser à Aveyron Ingénierie par acte.
- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette adhésion et autorise M. le Maire à signer la convention avec Aveyron Ingénierie.
- Régularisation d'acquisition foncière : M. le Maire informe le Conseil Municipal que lors d'une consultation du cadastre, nous nous sommes rendus compte que la commune n'était pas propriétaire de la parcelle cadastrée section B n°922 rue du stade. Il s'agit d'une bande de terrain d'une surface de 79 m² qui semble constituer un élargissement de la rue du stade. Le Conseil Municipal valide sur le principe cette régularisation mais demande à étudier les différentes solutions d'acquisition.
- ORGANISATION CONSEIL MUNICIPAL : déplacement des réunions du Conseil Municipal dans un autre lieu que la mairie suite à la fin des mesures transitoires liées à la crise sanitaire COVID19 :
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le lieu des réunions dans la salle du conseil à la mairie.
- ADRESSAGE : Mme Sylvie LASSERRE LAJUGIE informe le Conseil Municipal qu'une réunion de présentation sur l'adressage a eu lieu avec le SMICA. Le SMICA propose un accompagnement technique et administratif pour ce gros travail (environ 18 mois de travail pour l'équipe municipale). Au terme du travail, la localisation pour les secours, l'acheminement du courrier et des colis seront grandement facilités. Cet accompagnement aura un coup d'environ 2 500 € pour la commune.

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité la signature d'une convention d'accompagnement entre le SMICA et la commune pour l'adressage.

- Questions diverses :

- Tarifs cimetière : Echanges du Conseil Municipal sur les tarifs à proposer concernant le columbarium installé récemment dans le cimetière. Il est également indiqué que le règlement intérieur du cimetière devra être modifié suite à cette installation. La décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.
- Point sur la salle des fêtes : après échanges, le Conseil Municipal décide de porter à délibération lors de la prochaine réunion la relance du projet de la salle des fêtes.
- Achat d'un tracteur : point sur les recherches effectuées par le Conseil Municipal.
- Point sur l'élaboration du PLUi : M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion de travail sur ce dossier aura lieu le lundi 2 novembre 2020 à la mairie en présence du député M. Arnaud VIALA et des services d'Octé'ha.

La séance est levée à 23 h 50.

Le Maire – Nicolas MASSOL

Retrouver l'actualité de la commune et de ses associations sur notre site : www.comps-lagrandville.fr